

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2018, le conseil a adopté le règlement 771 intitulé « Règlement pour déterminer les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2019 ».

Ce règlement a pour but de fixer les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2019.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, le 19 décembre 2018.

Simon Leclerc
Directeur général